

Élections

Le Conseil Municipal des Jeunes est le premier lieu d'expression citoyenne de la jeunesse columérine. Véritable institution au sein de la collectivité, il a pour mission d'apporter des idées, de mettre en œuvre des projets et de garantir la prise en compte des préoccupations Quand on s<mark>ait qu'un Colu</mark>mérin s<mark>ur quatre a</mark> moins de 20 ans, cette <mark>représentat</mark>ion est des plus jeunes <mark>dans</mark> le<mark>s</mark> déc<mark>isions du Conseil m</mark>unicipal.

En renouvelant ses membres tous les deux ans, le CMJ s'assure une dynamique perpétuelle. essentielle la vie démocratique locale. Le comité d'ét<mark>hique, qui acc</mark>ompag<mark>ne les t</mark>ravaux du Conseil, participe à l'éducation à la citoyenneté des jeunes élus dès 9 ans et veille à l'indépendance de cette assemblée. Cette nouvelle campagne doit être propice à l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles idées, de projets utiles pour le bien-vivre dans notre commune. Toute la Municipalité sera à vos côtés pour mener à bien votre mission.

Karine TRAVAL-MICHELET Maire de Colomiers, Vice-Présidente de Toulouse Métropole

Le Comité d'éthique



Les élus-es du CMJ sont indépendants-tes, ils sont protégés par la charte élaborée par le Comité d'éthique. Les candidatures sont individuelles, chaque élu-e s'engage à être tolérant-e, à ne pas faire de prosélytisme politique ou religieux, honorer l'esprit laïque au sens constitutionnel du terme. La compétence du Conseil est de réaliser un ou plusieurs projets dans le cadre du budget. Au-delà du budget du CMJ des propositions peuvent être faîtes au Maire après concertation de leur possible réalisation.

Le Comité d'éthique doit préserver l'authenticité et la transparence du fonctionnement du CMJ.

Réaliser des projets pour la ville avec les jeunes

Nous, les 32 élus-es du CMJ, invitons chaque ieune Columérine et Columérin qui souhaite réaliser des projets pour la ville, à se présenter aux élections du prochain C.M.J qui auront lieu le :

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

Vous pourrez faire part de vos idées et de vos envies, mais également représenter la jeunesse columérine auprès des instances municipales.

Nous avons été élus-es parce que nous voulons aider les enfants et les adolescents dans leur vie de tous les jours, mais aussi les mobiliser pour le bien de notre commune.

Nous pensons avoir atteint nos objectifs, comme peuvent en témoigner "le téléthon, la rando roller-vélo, les opérations éco-citoyennes, le concours de jeux vidéo...". Mais nous souhaitons aussi que d'autres puissent continuer ce travail. Cette expérience a été très enrichissante et formatrice. Cela demande un certain engagement mais quand nos actions ont abouti, nous étions fiers-es d'avoir œuvré pour les jeunes et pour Colomiers.

N'hésitez donc pas à vous présenter comme candidat-e et à voter, la jeunesse columérine a besoin de vous.

Pour plus d'informations :

Site: www.cmi-colomiers.fr Page Facebook: CMJ Colomiers

Tous les enfants non scolarisés à Colomiers sont priés de se présenter à la Mairie pour s'inscrire avant le 29 novembre 2019 sur la liste électorale auprès de la Direction Vie Citoyenne et Démocratie Locale - Tél. : 05 61 15 21 73

Jeunes citoyen-ne-s de 9 à 14 ans

Intéressez-vous à la citoyenneté, à la vie de votre ville, aux problèmes qui se posent à notre société, soyez candidat(e) et venez élire vos représentants-tes au conseil municipal jeunes de Colomiers

Venez vous exprimer

CE CONSEIL VOUS PERMETTRA:

d'être entendus-es. de formuler des propositions, de participer à la vie sociale, de faire pour et avec les jeunes.

Pour être candidat-te

Il te faut remplir un formulaire de candidature et le renvoyer à la Mairie de Colomiers avant le 15 novembre 2019.

Pour cela, tu peux te faire aider dans ton école, ton collège, dans les maisons citoyennes ou à la Mairie de Colomiers.

Tu trouveras ce formulaire dans les structures municipales (ALAE, ALSH, Maison citoyenne et CLAC), ou en ligne (http://www.cmj-colomiers.frl

AUTONOMIE ET LIBERTÉ D'ACTIONS

Le CMJ agit en totale indépendance vis à vis du Conseil Municipal.

Il est appelé à rencontrer régulièrement le Maire, ses conseillers et les services municipaux.

ORGANISATION

lée, des réunions plénières se tiennent environ une à deux fois par an.

Les ordres du jour seront :

les grandes orientations budgétaires et les projets, le compte financier et les résultats des actions engagées.

Elles seront co-présidées par le porte parole du CMJ, le Maire et le président du comité

Des commissions sont mises en place. Lors du dernier mandat, le CMJ a travaillé notamment

- L'environnement
- la communication...

Le fonctionnement, les commissions et les proiets sont déterminés par les jeunes élus-es.

BUDGET

de 8 000 € est annuellement attribué par le conseil municipal de la commune de Colomiers.

DURÉE **DU MANDAT**

La durée du mandat est fixée

Les réunions se déroulent :

- le mercredi après-midi.
- elles durent 1h30 maximum,
- les horaires sont fixés en fonction du temps libre du ieune.
- tous les 15 iours à 3 semaines (sauf pendant les vacances scolaires).

.

durée de son mandat.

Agir dans le respect des institutions et des lois de la République et œuvrer en général.

Article 2

Être capable de discernetant civil que religieux.

Article 3

Savoir argumenter, accepter ou refuser une décision

Article 4

Être porteur de projets simples ou ambitieux et

Article 5

Être assidu-e et participer à toutes les réunions et manifestations diverses nécessitant la présence des membres du Conseil

Respecter et faire respec-



Article 1

CHARTE

Vouloir jouer un rôle dans

et pour la cité est une belle

et louable initiative. Cette

démarche doit s'inscrire dans

tournables que le-la jeune

Conseiller-e Municipal s'en-

respecter, durant toute la

ment et de libre arbitre afin de ne pas subir de pressions de la part d'une personne ou d'un groupe de personnes

naissance du fonctionnement Municipal Jeunes.

œuvrer à leur aboutissement.

relation avec les jeunes de son quartier et leur rendre compte des travaux du Conseil Municipal Jeunes.

Article 6

Municipal Jeunes.

Article 7

ter la Charte du Conseil de Colomiers.



Site: www.cmj-colomiers.fr Page Facebook : CMJ Colomiers

Une fois l'Assemblée instal-

d'éthiaue.

Un budget de fonctionnement

Calendrier

LISTE ÉLECTORALE :

Inscription avant le 29 novembre pour les jeunes

DÉPÔT DES **CANDIDATURES:**

Avant le

vendredi 15 novembre 2019 à la Mairie de Colomiers

CAMPAGNE ÉLECTORALE :

Du lundi 25 novembre au mardi 10 décembre

DATE DE L'ÉLECTION :

le mercredi 11 décembre

de 14h à 17h, pour les jeunes scolarisés hors Colomiers.

Le ieudi 12 décembre de 8h00 à 16h00

LIEU:

- À la Mairie pour les écoles élémentaires
- Dans les collèges pour leurs élèves
- À la Mairie pour les jeunes non scolarisés à Colomiers.

CARACTÉRISTIQUE DU VOTE

Représentation géographique

Les électeurs voteront pour les représentants de leur secteur, qui est déterminé par leur lieu d'habitation :

- ✓ Ramassiers
- ✓ Marots-Gare-Cabirol
- ✓ En Jacca
- ✓ Val d'Aran-Piquemil
- ✓ Le Village-La bascule
- ✓ Perget
- √ Naspe-Selery
- ✓ Prat-Couderc-Capitany

Représentation par tranche d'âge

9 - 11 ans / 12 - 14 ans

La parité

La parité est le critère de base pour les élections du CMJ. Ainsi, nous aurons toujours autant de filles que de garçons, soit 16 sièges par genre.

32 conseillers-res jeunes sont élus-es.

CANDIDATURES, CONDITIONS ET FORMALITÉS

- Les candidats-tes ne peuvent être élus-es que dans le secteur géographique dans leguel ils habitent,
- Peuvent être candidats tous les jeunes nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2010, âgés de 9 à 14 ans.

- Les formulaires de candidatures devront parvenir à la Mairie avant le :

15 novembre 2019.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

- Le programme de chaque candidat-te sera édité par la Mairie sur le journal de campagne à partir des éléments fournis dans le formulaire de candidature.

CARTE ÉLECTORALE

La carte électorale «Jeune» sera adressée chez toi, fin novembre 2019.

Si tu ne l'as pas reçue, contacte-nous par téléphone ou par mail.

Pour voter, cette carte est indispensable.

JOUR DU VOTE

Liste d'émargement

Les listes d'émargement seront établies par secteur géographique.

Bulletins de vote

Une couleur différente sera attribuée à chaque secteur.

Sur chaque bulletin seront inscrits les candidats du secteur, par tranche d'âge et

Dépouillement et résultats

À partir de 16h00, les bulletins seront dépouillés.

Dès 18h00, le conseil Municipal Adulte procédera à la proclamation des résultats dans le hall de l'hôtel de ville.

Le droit d'accès, de rectification ou d'opposition à l'utilisation de ses données par un citoyen pour recevoir l'information du Conseil Municipal Jeunes de Colomiers est possible par message au contact suivant : cmj@mairie-colomiers.fr